

Besançon, le 24 septembre 2021

**Direction de la Santé Publique**  
Département Prévention Santé-Environnement  
Unité territoriale du Doubs  
Affaire suivie par : Nicole APPERRY  
Courriel : nicole.apperry@ars.sante.fr  
Téléphone : 03.81.65.58.64

Objet : **Protection des captages de Maltrou, de Meix et de Rançons exploités par la commune des VILLEDIEU pour son alimentation en eau destinée à la consommation humaine.**

**Commune LES VILLEDIEU**  
***Captages de Maltrou, de Meix et des Rançons***

**Note concernant la validité des rapports hydrogéologiques**

Le dossier d'enquête publique relatif à la mise en place des périmètres de protection autour des captages cités en objet comprend les rapports des hydrogéologues agréés établis le 11 décembre 2003 par M. Chauve et le 27 octobre 2004 par M. Mettetal.

L'ARS atteste que la situation hydrogéologique et environnementale est inchangée depuis la date de ces rapports dont la validité est confirmée.

*NB : Dans le cadre des procédures d'instauration des périmètres de protection des captages, le rapport de l'hydrogéologue agréé est un avis sur lequel se base l'administration pour définir les périmètres de protection définitifs. Le cas échéant, les modifications sont validées par l'hydrogéologue agréé coordonnateur du Doubs.*

Ainsi, le dossier est recevable en l'état comme indiqué au bureau des enquêtes publiques de la Préfecture du Doubs par courrier du 24 septembre 2021.

Pour le directeur général,  
L'ingénieur d'étude sanitaire,

  
Nicole APPERRY